



EXTERNAL AFFAIRS

AFFAIRES EXTÉRIEURES

ADMINISTRATIVE NOTICES - AVIS ADMINISTRATIFS

Headquarters Edition
Number 49/88 October 7, 1988

Édition de l'administration centrale
Numéro 49/88 le 7 octobre 1988

HUMAN RIGHTS TRAINING

COURS SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

The Department of External Affairs and the Canadian International Development Agency will offer four Human Rights training courses during the fall and winter 1988/89. The courses will be held in residence. Thirteen participants from the Department will attend each program. The program is intended for all Foreign Service Officers.

Le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international offriront cet automne et cet hiver quatre cours sur les droits de la personne. Ils auront lieu en résidence et regrouperont chacun treize participants du Ministère. Le programme vise tous les agents du Service extérieur.

The dates are as follows:

Voici les dates des cours:

November 14-16 (English)
December 12-14 (English)
December 14-16 (French)
January 11-13 (French)

du 14 au 16 novembre (en anglais)
du 12 au 14 décembre (en anglais)
du 14 au 16 décembre (en français)
du 11 au 13 janvier (en français)

Experts in the field of human rights from government, educational institutions and NGOs will provide information on human rights theory and application in the Canadian and international context. Courses methodology will include formal presentations, discussion groups, case studies and experiential exercises.

Des experts du secteur privé, des milieux scolaires et d'organismes non gouvernementaux aborderont la théorie des droits de la personne et son application dans les contextes canadien et international. Le cours comprendra des exposés magistraux, des discussions en groupe, des études de cas et des exercices de compréhension.

After the course, participants will be able to:

À la fin du cours, les participants seront en mesure de:

- Analyse international and domestic human rights instruments;
- Compare mechanisms for enforcement and avenues for legal redress to violations of human rights;
- Describe relevant government policy initiatives;

- analyser les instruments de protection des droits de la personne employés au pays et à l'étranger;
- comparer les mécanismes d'application de ces droits et les moyens de réparation des violations;
- décrire les mesures que le gouvernement préconise en la matière;